



AMENDEMENT

présenté par

M. CADIC

ARTICLE UNIQUE

Alinéa 50

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement a pour objet d'aligner le texte avec la stratégie commerciale, diplomatique et géopolitique de la France et de l'Union européenne visant à conforter les liens avec l'Amérique latine et à renforcer la présence française sur un marché essentiel pour notre économie.

L'alinéa demandant au Gouvernement de s'opposer à la signature et à la conclusion de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et le Mercosur traduit une posture de retrait stratégique préjudiciable aux intérêts de la France.

Dans un contexte de recomposition géopolitique mondiale, l'Amérique latine constitue un espace de compétition économique, diplomatique et normative majeur. Refuser la signature de l'accord UE-Mercosur reviendrait à abandonner durablement cette région à l'influence croissante de puissances concurrentes, au premier rang desquelles la Chine et les États-Unis, au détriment de la présence française et européenne.

L'accord UE-Mercosur offre au contraire un levier déterminant pour consolider les positions économiques françaises, ouvrir de nouveaux débouchés à nos entreprises ; notamment industrielles, agroalimentaires et de services ; et sécuriser un accès privilégié à un marché stratégique de plusieurs centaines de millions de consommateurs.

Surtout, la signature de l'accord permet à l'Union européenne, et à la France en son sein, d'imposer un cadre exigeant en matière de normes environnementales, sociales et sanitaires. Le refus ou le blocage de l'accord ne produirait aucun progrès environnemental concret ; il priverait l'Union de toute capacité d'influence effective sur les pratiques de ses partenaires.

Supprimer cet alinéa, c'est faire le choix d'une diplomatie économique offensive, d'une Europe puissance et d'une France pleinement engagée dans la défense de ses intérêts stratégiques en Amérique latine.